



**CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS**

Grand Conseil
Commission de justice

Grosser Rat
Justizkommission

**Rapport de la commission de justice (COJU)
à l'attention du Grand Conseil**

**Élection
d'un juge suppléant au Tribunal cantonal**

Sion, le 30 août 2012

Président et rapporteur

Philipp Matthias BREGY

1ère séance de commission

La commission de justice s'est réunie le jeudi 30 août 2012 de 14h00 à 18h00, pour tenir une séance ordinaire selon l'ordre du jour arrêté le 16 août 2012. À partir de 15h00 étaient prévues les auditions des candidat-e-s à la fonction de juge suppléant-e au Tribunal cantonal.

Cette séance s'est déroulée à la salle de réunion du Grand Conseil, Grand Pont 4, 2ème étage.

Participants

Commission de justice	
Membres	30.08.2012
Philipp Matthias BREGY, président et rapporteur	X
Serge METRAILLER, vice-président	X
Marie-Madeleine BONVIN	X
Olivier DELALOYE	X
Alain DE PREUX	excusé
Willy GIROUD	X
Michelle GRANDJEAN BÖHM	X
Pascal LUISIER	X
Pascal NIGRO	X
Edmond PERRUCHOUD	excusé
Jérémie PRALONG	excusé
Philipp SCHNYDER	X
Jean-Claude VOCAT	X
Claude BUMANN, secrétaire de la commission	X
Invités	
Jean-Bernard FOURNIER, président du Tribunal cantonal	X
Walter LENGACHER, secrétaire général des tribunaux valaisans	X

En vertu de l'article 43 alinéa 1 du Règlement du Grand Conseil, la COJU prépare l'élection des autorités judiciaires et du Ministère public, les groupes politiques non représentés entendus. Dans la pratique, cette disposition est respectée en invitant les chefs de groupes aux auditions des candidats. Ils prennent part aux séances avec voix consultative. Actuellement, seul le groupe SVPO/Freie Wähler n'est pas représenté au sein de la COJU.

Pour l'audition des candidats à la fonction de juge suppléant au Tribunal cantonal, Franz RUPPEN, représentant du groupe SVPO/Freie Wähler aurait également dû être invité. Par inadvertance du secrétaire, cette invitation a malheureusement été oubliée. Monsieur RUPPEN, contacté peu avant la séance, a renoncé à demander une nouvelle audition des candidats, ce pour quoi nous le remercions.

2 Mandat et travaux préparatoires de la commission

Mandat

Par courrier du 1er juin 2012, Monsieur Roland Fux a donné sa démission pour le 1er juillet 2012 de son poste de juge suppléant au Tribunal cantonal: Nous tenons tout particulièrement à le remercier pour le précieux travail judiciaire qu'il a accompli pendant les années écoulées.

En vertu des compétences fixées à l'article 43 alinéa 1 du RGC, la commission de justice s'est investie de la mission qui lui a été assignée : «Elle prépare l'élection des autorités judiciaires et du Ministère public, les groupes politiques non représentés entendus».

Mise en soumission du poste

L'appel d'offres a été rédigé en accord avec le Tribunal cantonal par le chef du service parlementaire – qui remplit également la fonction de secrétaire de la commission –, et publié dans les bulletins officiels du 15 et du 22 juin 2012. Le chef du service parlementaire a procédé à l'ouverture des deux dossiers de candidature.

Bases décisionnelles

Les dossiers déposés par les candidats pouvaient être librement consultés par les membres de la COJU. Les deux candidats ont fourni tous les documents requis dans l'appel d'offres (curriculum vitae, diplômes ainsi qu'extraits de casier judiciaire et de registre des poursuites). Les deux candidats sont titulaires aussi bien du diplôme d'avocat que de celui de notaire et remplissent ainsi les conditions formelles pour soumissionner au poste mis au concours.

3 Auditions

Déroulement des auditions

Comme d'habitude, aucun procès-verbal des auditions n'a été tenu. Les candidats ont été invités à se présenter l'un après l'autre dans la cadre d'une audition de vingt minutes suivant l'ordre alphabétique.

Du fait des exigences linguistiques liées au poste à repourvoir, l'entretien a été mené en langue allemande, même s'il y a eu des questions auxquelles le candidat a dû répondre en français.

Les membres de la commission, tout comme les représentants du Tribunal cantonal, ont eu la possibilité de poser des questions supplémentaires.

Afin de répondre aux exigences en matière de protection des données, sans préjuger de la décision de la commission ni de celle du Grand Conseil, la question formelle a été posée à chaque postulant s'il maintiendrait sa candidature au cas où il ne serait pas choisi. Après la séance, le candidat non retenu par la COJU a retiré sa candidature.

Horaire des auditions

Les deux candidats ont chacun été auditionnés pendant vingt minutes.

30.08.2012 à 15 heures

Premier candidat

30.08.2012 à 15 h 30

Fernando Willisich, 1972, domicilié à Viège

4 Débat final

Après le passage des deux candidats, le président Philipp Matthias Bregy ouvre la discussion :

L'examen des deux candidatures par le président du Tribunal cantonal, le secrétaire général des tribunaux valaisans et par plusieurs membres de la commission aboutit à des avis divergents.

Le président de la commission remercie ensuite les représentants du Tribunal cantonal pour leur collaboration avant de prendre congé d'eux.

Prise de position de la COJU

Sur la forme de la proposition à faire au Grand Conseil

Depuis le début de la législature, c'est devenu une pratique courante que la COJU fasse une proposition unique au Grand Conseil. Personne n'a demandé dans le cas présent de modifier cette pratique.

Sur le mode et la procédure de désignation

C'est en application de l'article 32 RGC et sur la base des expériences passées qu'un vote à bulletin secret a lieu, pour lequel la majorité des bulletins émis est nécessaire.

5 Proposition de nomination

Au vote à bulletin secret, les deux candidats ont obtenu les voix suivantes lors du premier et seul tour de scrutin:

Premier candidat: 4 voix
Fernando Willisch: 6 voix

Il n'y a pas de bulletin blanc ou non valable.

**La commission de justice propose par conséquent au Grand Conseil valaisan la
candidature de**

Monsieur Fernando WILLISCH, 1972, de Viège

pour le poste de juge suppléant au Tribunal cantonal.

Naters, le 30 août 2012

Philipp Matthias BREGY
Président et rapporteur

Remarque : Les dossiers du candidat proposé par la COJU est à disposition des membres du Grand Conseil pendant la session de septembre au secrétariat du service parlementaire.